

Reprise d'activité au sein d'ENEDIS

La CGT au cœur des négociations

#Fédérer les Énergies



Fin avril dernier, tout comme l'avait fait EDF, la direction a convoqué les organisations syndicales à une négociation visant à la rédaction d'un accord visant à définir les modalités RH concernant la crise COVID et la reprise d'activité au sein d'Enedis, accord, qui une fois signé, devra prendre fin le 21/12/2020.

Le périmètre de cette négociation embarque les sujets suivants :

- le temps de travail, congés, temps de repos, heures supplémentaires.
- le dialogue social.
- l'accompagnement managérial de la reprise.
- le processus logistique.
- l'intérim.
- la reconnaissance financière.

Si la Direction souhaitait aboutir à une mise en signature de cet accord pour fin mai, la CGT veut, elle, une reprise garantissant la sécurité totale de tous les agents dans toutes les filières métiers ainsi que la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires à la réalisation d'un travail de qualité. La prévention, la santé, la sécurité, l'intérêt des salariés et le progrès social est pour la CGT l'axe premier de toutes les mesures à discuter.

Les items de la négociation:

- Le temps de travail, congés, ou la direction envisage des modifications des horaires de travail et un recours accru aux heures supplémentaires pour résorber le retard pris dans le traitement des affaires et les investissements. Retard qui reste à démontrer et surtout à quantifier compte tenu de la baisse d'activité dans le secteur du BTP pendant la période de confinement mais aussi du stock qui s'est cumulé depuis des années par manque d'effectif ou par choix financier pour toujours plus remonter de dividende à l'actionnaire.

Pour la CGT, l'équilibre vie professionnelle et vie privée ainsi que l'égalité de traitement entre les salariés ne peut pas être sacrifié sur l'autel d'une reprise à tout crin de l'activité, ni d'un volontariat face auquel personne n'est logé à la même enseigne. Particulier en cette période de sortie de confinement.

De la même manière, la CGT porte que le gréement des postes non renouvelés au fil des années se traduit notamment par l'embauche statutaire massive des intérimaires plutôt qu'un « l'assouplissement des règles de recours à l'intérim » comme semble l'envisager la direction. Ce qui pourrait aussi être le cas avec l'embauche des alternants, formés et opérationnels, et qui permettrait de soutenir l'activité lors de la reprise comme de façon pérenne, sans faire peser encore et toujours sur les agents le déséquilibre croissant "activité/moyen humain".

Pour la CGT cette période ne peut donner lieu à des reculs sociaux ni à des amputations de droits statutaires, bien au contraire.

Concernant les repos, nous réaffirmons que l'on ne laissera pas passer d'un confinement sanitaire à un confinement social ! Les prises de congés placées sous tutelles exclusive de la Direction, ne sont pas de mise, et la garantie d'une période garantie de 3 semaines de congés doit être respectée et ce en accord avec chaque agent en regard des situations personnelles.

La CGT demande que l'écrêtement des congés initialement pratiqué ne soit pas de mise cette année et si besoin que les règles de placement sur les différents dispositifs assouplis.

Concernant le travail à distance, la CGT souhaite, par le prisme de cet accord, porter un retour d'expérience au bénéfice des agents une évolution prochaine de l'accord TAD pouvant intervenir. Pour la CGT, l'engagement des agents dans la période pour ceux qui sont entrés dans ce dispositif mais aussi ceux qui en ont été privé doit être pris en considération. Que les agents doivent bénéficier d'une compensation que ce soit concernant pour les équipements et matériels mais aussi la prise en charge d'une partie des loyers, assurance, fluides, tout comme les repas que les agents ont été contraints de prendre à leurs frais sans subvention de l'employeur.

Sur tous ces items, la CGT ne saurait se contenter des dispositions minimalistes retenues dans l'accord télétravail.

- **L'accompagnement managérial**, indispensable à la réussite de la reprise d'activité, reste à définir. La Direction n'ayant pas fait la lumière sur cette ambition. Pour la CGT, le management de proximité ne peut pas être livré à lui-même avec des directions qui ne donne pas les moyens de leur ambition. La direction se déchargeant trop souvent de ses responsabilités en transférant sur la hiérarchie de proximité le rôle de faire tourner coûte que coûte l'entreprise, mettant en injonction paradoxale son propre management. Cela à trop duré pour la CGT, il est grand temps de partir des réalités de terrain du quotidien pour adapter l'organisation du travail comme les moyens afférents. Il est impensable que faute de moyens, les habituel point de friction perdurent, entre la stratégie de l'entreprise et le professionnalisme dont font preuve quotidiennement les agents ces problématiques doivent être soit résorbées.

- **Le cadre de la reprise d'activité** au-delà des débats qui ont pu avoir lieu dans les IRP, reste plus que flou. C'est ainsi, que la CGT prendra toute sa place comme elle a pu le faire depuis le début de la crise pour faire respecter les obligations de l'employeur en termes de santé et de sécurité des salariés dans le respect des droits et contraintes personnelles de chacun d'entre nous.

Sur l'utilisation des véhicules personnels dans un but professionnel, les directions veulent remettre ce sujet sur la table. Le recours envisagé à l'utilisation des véhicules personnels en dehors des dispositions « véhicules au parc » afin d'exercer l'activité métier, n'est pas recevable pour la CGT. L'expérience nous démontre les disparités voir les grosses pertes d'argent pour les agents concernés, en cas d'accident. Le personnel n'a pas à pallier le nombre insuffisant de véhicules d'entreprise, les loueurs de voiture sont légions et ne demandent qu'à travailler.

- Enfin, **la CGT demande, dès à présent, la reconnaissance de l'investissement de tous** dans la période par la redistribution totale des budgets accordés par la CRE dans le cadre des « charges de personnel » prévu dans le TURPE. Comme nous l'avions porté lors des négociations salariales de l'hiver dernier (selon nos calculs à minima 150 millions d'euros non reversés.... soit largement plus de 100 000 NR). C'est bien l'attribution massive de NR que nous revendiquons, tout d'abord aux agents en première ligne durant la période de confinement mais ainsi pour l'ensemble du personnel qui doit être reconnu financièrement. Tous ont fait preuve de disponibilité, d'adaptabilité, de réactivité et d'engagement.

Sans augurer d'une revalorisation du SNB que la FNME CGT n'a de cesse de demander à la branche, c'est donc l'attribution a minima d'un NR pour tous, mais aussi des NR supplémentaires aux agents placés au contact du virus (5000) dans le cadre des activités de terrain durant la crise, ainsi que pour ceux qui sont dans les bas GF mais aussi ceux en début de plage et qui de par la période ont été mis en position d'autonomie

Pour la CGT, l'attribution de NR doit primer sur l'octroi de primes qui ne rentrent pas dans le calcul de la pension et dont les mobilisations de l'automne dernier sur le projet de réforme des retraites, qui a été enterré, ne doit pas nous faire oublier.

Les moyens existent, les résultats financiers sont là pour les justifier !

Cela a d'autant plus de sens dans le système régulé dont bénéficie ENEDIS. Enedis se doit aussi de renvoyer la « monnaie » de la « pièce » en participant à la solidarité nationale pour améliorer le financement de la sécurité sociale. Sécurité sociale mis à mal depuis des années et qui a, une fois de plus démontré la pertinence de son système basé sur les solidarités et qui a atténué les effets d'une crise sociale et économique.

La CGT, garante d'un dialogue social efficient, sera présente, vigilante et exigeante à toutes les étapes afin de pousser les intérêts des salariés dans les négociations. Cet accord devra garantir à chacune et chacun la reconnaissance et la faculté d'exercer son métier en toute sécurité et en disposant de tous les moyens nécessaires et des garanties sociales digne de ce nom.

La CGT recueillera les attentes et les exigences de tous les salariés afin que la relance d'activité soit une réussite par et pour tous.

Pour la CGT, l'heure n'est plus au recul social mais dans l'exigence d'une société qui s'arrête de creuser des inégalités et qu'enfin soient mieux réparties les richesses créées. Cette négociation doit être un premier pas dans cette ambition. La CGT n'acceptera aucun recul social !